



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2020

Délibération n° 04

**Date de
convocation**
04.12.2020

Date d'affichage
08.12.2020

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 34

Objet : Fixation des montants des taxes d'inhumation pour l'année 2021

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. C. YOUMBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme J. BREDAS par M. C. DELPUECH – M. J. SAMINGO par Mme M. GOTIN – Mme M. GEORGET par Mme C. KOZAK – M. F. BOURDEAU par Mme LM. LODE-DEMAS – M. G. ALAPETITE par M. Guy GEOFFROY – M. Y. LERAY par M. E. ALAMAMY – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX.

Absente excusée

Mme H. KIRCALI

Monsieur Cyril DELPUECH a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-22 et L. 2331-3,

VU l'avis de la commission –Administration Générale, Finances et Ressources Humaines

CONSIDERANT la nécessité de fixer annuellement le montant des taxes d'inhumation perçues par la commune,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'appliquer une augmentation de 2.5% pour 2021,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer au 1^{er} janvier 2021 le montant des taxes d'inhumation :

Taxes d'inhumation à partir du 2 ^{ème} corps :	2020	2021	% retenu
• dans les concessions 15 ans	22,50 €	23,00 €	2.50%
• dans les concessions 30 ans	44,00 €	45,00 €	2.50%
• dans les concessions 50 ans	69,00 €	71,00 €	2.50%
• dans les concessions perpétuelles	282,00 €	289.00 €	2.50%
• urnes et reliquaires	Demi-tarif	Demi-tarif	

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 14 décembre 2020

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 31

Contre : -

Abstentions : 3 (M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)